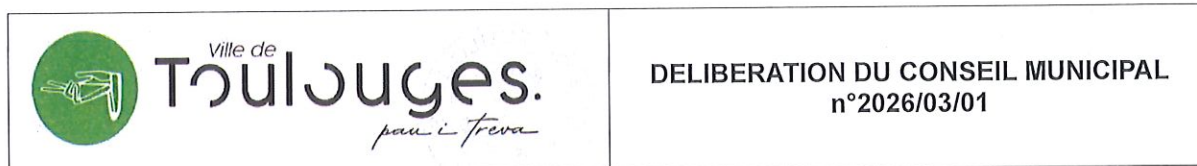


2026/21

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**SEANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six et le vingt et un mars à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Michel GAILLARD, doyen de l'Assemblée Municipale

<p>Date de la convocation : 17/03/2026</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 29</p> <p>Présents : 29</p> <p>Votants : 29</p>	<p>Présents : Nicolas BARTHE, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Laurent LOPEZ, Christine MALET, Eric GARAVINI, Stéphanie GOMEZ, Thierry SEGARRA, Hélène GODET-BARRATIER, Eric BOSQUE, Audrey CALVET, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Fabrice SCHORDING, Sandrine RABASSE, Patrice PASTOU, Isabel COSTE-REYES, Martial MIR, Virginie VILA, Philippe BOUILS, Sandra LEBLANC-FERRER, Rudy KLEIN, Laurette NAJANJO, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Pascale MICHEL, Nouredine KOURDAN, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Sébastien DAUDE, Michel GAILLARD, Marie-Bénédicte ANDRE</p> <p>Secrétaire de séance : Serge CIVIL</p>
---	---

- ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026 -
ELECTION DU MAIRE

Nicolas BARTHE, maire sortant, donne la présidence en qualité de doyen de l'Assemblée, à Monsieur Michel GAILLARD et Monsieur Serge CIVIL, ayant été désigné secrétaire de séance, il est procédé à l'élection du nouveau maire, en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Madame Hélène GODET-BARRATIER et Monsieur Eric GARAVINI ont été désignés assesseurs.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer l'enveloppe contenant son bulletin de vote, dans l'urne.

Résultats au premier tour de scrutin :

➤ Nombre de votants	29
➤ Nombre de suffrages exprimés	27
➤ Nombre de suffrages nuls	2

Le candidat Nicolas BARTHE recueille 27 voix sur 29 suffrages exprimés

Nicolas BARTHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Président Monsieur Michel GAILLARD, le déclare officiellement élu par l'Assemblée.

Monsieur Nicolas BARTHE, maire nouvellement élu entre alors immédiatement en fonction.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 25/03/2026.....

Fait à Toulouges, le 23 mars 2026

Le Secrétaire de séance,



Serge CIVIL

Le Maire,



Nicolas BARTHE

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pitot, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte mis en ligne le 25/03/2026.....